

FORFAIT SOCIAL TAUX: Dispositifs et entreprises concernés

Taux de forfait social sur:	Entreprises de -50 salariés non soumises à la participation obligatoire	Entreprise entre 50 et 249 salariés	Entreprise de +250 salariés
Intéressement	0%	0%	16% ou 20% (1)
Participation	0%	16% ou 20% (2)	16% ou 20% (2)
Abondement PEE	0%	20%	20%
Abondement PERCOL (collectif)	0%	16%	16%
Abondement PERCO (pas de nouveau PERCO après 01/10/2020)	0%	20%	20%
Taux de forfait social en cas d'acquisition de titres de l'entreprise (actionnariat salarié) :	Entreprises de -50 salariés non soumises à la participation obligatoire	Entreprise entre 50 et 249 salariés	Entreprise de +250 salariés
Abondement PEE	0%	10% à compter de 2024 0% de 2021 à 2023 lorsqu'il complète les versements volontaires	10% à compter de 2024 0% de 2021 à 2023 lorsqu'il complète les versements volontaires
Abondement unilatéral	0%	10%	10%

(1) Les primes d'intéressement versées dans un PEE sont soumises à un forfait social à 20% et celles versées dans un PERCOL sont soumises à un taux de 16% pour les entreprises de 250 salariés et +

(2) Les primes de participation versées dans un PEE sont soumises à un forfait social à 20% et celles versées dans un PERCOL sont soumises à un taux de 16% pour les entreprises de 50 salariés et +